Les parties civiles et le ministère public, qui ont attaqué en justice Alima Boumedienne (sénatrice des Verts) et Omar Slaouti (NPA, Nouveau parti anticapitaliste) pour leur participation à des actions BDS (Boycott, Désinvestissements, Sanctions contre Israël) ont été déboutés jeudi 14 octobre 2010 par le tribunal de Pontoise, région parisienne. Un reportage-vidéo de Chris Den Hond et Mark Votier pour PressTV, en anglais, et une vidéo en français produite par l'équipe de Palestine Vivra.